



Somfy : des volets roulants et des salariés roulés



Une famille actionnaire sans foi ni loi [Je suis mémé l'indignée](#), Indignée devant les malversations des grands

fortunés, leur arrogance et leur mépris. Ils nous donnent des leçons de morale sur le coût du travail, alors qu'ils s'enrichissent effrontément et sans scrupule, en bafouant toutes les valeurs humaines et sociales. Je vais vous conter l'histoire de la famille Despatures, de ses agissements dans le groupe Somfy et du meurtre prémédité de la filiale Spirel ([voir notre article détaillé](#))

Après avoir créé Damart à la fin du siècle dernier, la famille Despature, originaire de Roubaix, avait engrangé tellement d'argent, qu'elle décida, en 1984, de s'offrir le leader mondial de la domotique, l'entreprise Somfy spécialisée dans l'automatisation des ouvertures de la maison, des bâtiments et des systèmes d'alarmes. Ce groupe d'origine haute savoyarde est devenu aujourd'hui une grande et belle multinationale. Pour s'octroyer des dividendes faramineux, payer le moins possible d'impôt et percevoir le maximum de subventions, cette famille qui possède 75% du Groupe n'hésitera devant aucune forfaiture. Adeptes de l'optimisation sociale, les actionnaires pratiqueront la course au dumping social, sans aucune considération pour les désastres humains provoqués, comme ce fut le cas pour la filiale Spirel. La production de cette entreprise de 250 salariés, en vallée de Maurienne fut délocalisée en 2009 en Tunisie. Pour ne pas se salir les mains, mais surtout pour économiser le coût des licenciements, les dirigeants adopteront une stratégie ignoble. Après avoir poussé dehors une centaine de salariés, ils céderont l'entreprise pour l'€ symbolique, à un petit patron peu scrupuleux, qui pillera méthodiquement Spirel pendant 3 ans, jusqu'à la mettre en liquidation judiciaire, et en 2014, c'est la collectivité par l'intermédiaire des AGS qui prendra en charge le coût de la fermeture de Spirel, et des indemnités pourtant bien maigres des salariés. Les dirigeants de Somfy clameront leur innocence et refuseront toute contribution financière à ce désastre social dont ils sont pourtant les principaux responsables. Et malgré un combat sans relâche les ouvrières de Spirel n'ont jusqu'à présent que les yeux pour pleurer dans une vallée sinistrée. Adeptes de l'optimisation fiscale, les actionnaires pratiqueront les transferts de bénéfice, dans les pays à la fiscalité plus avantageuse. Mais ils seront épinglés et condamnés à un redressement fiscal, qui, après négociation avec l'administration fiscale, sera de 11,5 millions €. Et enfin adeptes des subventions publiques françaises, ils recevront un Crédit Impôt Compétitivité Emploi de 2 millions € par an et ceci malgré une baisse constante des effectifs et un Crédit Impôt Recherche de 4,5 millions € par an, peut-être bien transféré dans les paradis fiscaux ? Et toutes ces malversations, en grande partie légales, ont rapporté beaucoup d'argent. D'abord des versements réguliers de dividendes, de 40 millions € par an, pour un capital versé dans Somfy de 9 millions €. Puis des petites gateries exceptionnelles, comme ce dividende supplémentaire de 392 millions € en 2014, au moment de la fermeture de Spirel aux frais du contribuable français. Enfin, en 2015, pour faire grimper la valeur de l'action en Bourse, et réaliser de belles plus values, Somfy rachètera ses propres actions pour les détruire, une perte sèche de 88 millions €, ne bénéficiant qu'aux actionnaires, la famille Despature pour 75%. Une opération légale depuis 1998. Ainsi le patriarche de la famille Despature, Paul Georges a pu devenir milliardaire, pour être classé 7^{ème} fortune française de Suisse. Pauf Georges a fait fortune sur le dos des salariés et des contribuables français mais refuse de payer ses impôts en France, il est exilé fiscal en Suisse. D'autres membres de sa famille ont fait le choix de la Belgique. Incroyable mais totalement véridique. Mes enfants, dénonçons toutes ces malversations légales des actionnaires, exigeons une réglementation stricte de leur rémunération, l'arrêt des subventions accordées sans contrepartie et l'interdiction des licenciements dans des filiales de groupes bénéficiaires. Sources Rapports annuels Somfy 2009 à 2015 https://www.somfy.com/group/index.cfm?page=/group/home/finance/documentation/rapports_financiers&language=fr-fr Rapport de gestion Spirel 2011 : <https://www.infogreffe.fr/>

Sources

URL de l'article : <https://www.cuisinedespatrons.com/somfy-des-volets-roulants-et-des-salaries-roules/>